

# **RENTRÉE 2018: INSCRIPTIONS ET RÉINSCRIPTIONS**

#### I/ Dates de la campagne d'inscription administrative

- Ouverture des applications d'inscriptions définitives : 9 juillet
- Fermeture des applications : du 20 juillet matin au 19 août inclus
- Réouverture des applications : 20 août dans la journée
- Clôture des inscriptions : **31 août** (y compris les primo-entrants)

#### II/ Ouverture du bureau de la scolarité

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30.

Fermeture de l'établissement : du 20 juillet au 19 août. La scolarité sera donc fermée pendant cette période.

# III/ Contribution vie étudiante et campus (CVEC)

Les étudiants étant passé par ParcourSup ont reçu durant l'année un message pour pouvoir créer l'identifiant et mot de passe sur le site <a href="https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/">https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/</a>

Les étudiants en réinscription (déjà inscrits à l'Université de Franche Comté) devront créer un compte https://cvec.etudiant.gouv.fr/

Ensuite, vous devez vous acquitter de la CVEC.

Une quittance vous sera délivrée, elle sera **obligatoire** dans le processus d'inscription.

- Vous êtes boursier sur critères sociaux (CROUS), réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaire, demandeurs d'asile, vous serez exonéré de la CVEC à condition de vous connecter sur le site <a href="http://cvec.etudiant.gouv.fr/">http://cvec.etudiant.gouv.fr/</a>.
- Une attestation d'exonération vous sera délivrée après vérification de votre situation.

Le numéro de quittance vous sera demandé lors de votre inscription administrative en ligne.

- Vous êtes étudiant en formation continue ou étudiant en échange international en France, vous n'êtes pas assujetti à la CVEC et vous n'avez pas à effectuer cette démarche.

#### IV/ Inscription et réinscription administrative à l'Université de Franche-Comté

Inscription et paiement en ligne pour les diplômes de licence, DEUST, licence professionnelle et master

> Lien accessible en juillet : <a href="http://admission.univ-fcomte.fr/inscription-u-sports.php">http://admission.univ-fcomte.fr/inscription-u-sports.php</a>

**Attention**: Les étudiants de licence AJAC (ajourné mais autorisé à composer dans l'année supérieure) s'inscriront uniquement dans l'année supérieure afin d'éviter le paiement d'un droit complémentaire.

# V/ Paiement des droits d'inscription

Le paiement de vos droits s'effectuera exclusivement par carte bancaire via l'application d'inscription en ligne.

Les étudiants boursiers sont exonérés des droits d'inscription. Le statut de boursier est contrôlé au moment de votre inscription. Si votre dossier social n'est pas à jour, il faudra vous acquitter de vos droits d'inscription et vous pourrez demander le remboursement après réception de votre notification de bourse.

#### VI/ Transmission de vos pièces justificatives

Les pièces justificatives doivent **obligatoirement** être numérisées et déposées dans les 3 jours sur l'application suivante tout en respectant la date de fermeture des applications :

> Lien accessible en juillet : <a href="http://admission.univ-fcomte.fr/inscription-u-sports.php">http://admission.univ-fcomte.fr/inscription-u-sports.php</a>

Attention: Les documents envoyés par voie postale ou déposés sur site ne seront pas acceptés.

#### **Pour tous**:

☐ Autorisation de **fixation d'image** (document à télécharger sur le site internet de l'UPFR des Sports/Rubrique <u>S'inscrire à une</u>

formation STAPS)

□ **Certificat médical** datant de moins de trois mois (document à faire remplir par le médecin et téléchargeable sur le site internet de

l'UPFR des Sports/Rubrique S'inscrire à une formation STAPS)

- ☐ Inscription pédagogique (voir point suivant)
- ☐ Attestation de la contribution vie étudiante et campus (CVEC)
- ☐ 1 photographie d'identité récente

Pour	les nouveaux	étudiants

Ц	Carte d'Identité ou Carte de séjour en cours de validité
	Attestation de <b>recensement</b> délivrée par la mairie de votre domicile
	Certificat de participation à l'appel de préparation à la défense
	Photocopie du <b>relevé de notes du Baccalauréat</b> ( <u>L1</u> )
	Relevé de notes de la dernière année fréquentée pour les étudiants venant d'une autre UFR et attestation de diplôme (L2 / L3 / LPro
/ N	Masters)

## VII/ Inscriptions pédagogiques

Elles sont à effectuer par les liens suivants :

- L1: https://enquetes.univ-fcomte.fr/limesurvey/index.php/522888?lang=fr
- L2: https://enquetes.univ-fcomte.fr/limesurvey/index.php/218371
- L3: https://enquetes.univ-fcomte.fr/limesurvey/index.php/428599?newtest=Y&lang=fr

## VIII/ Suivi et consultation de votre inscription

Vous avez déposé vos documents en ligne, consultez l'avancement de votre dossier en cliquant sur ce lien :

> Lien accessible en juillet : <a href="http://admission.univ-fcomte.fr/inscription-u-sports.php">http://admission.univ-fcomte.fr/inscription-u-sports.php</a>

Consultez régulièrement cette application ou votre messagerie électronique (mail étudiant ou mail personnel pour les primo-entrants) : les gestionnaires de scolarité vous contacteront par mail pour vous signaler les pièces manquantes.

#### IX/ Carte d'étudiant, certificats de scolarité, sticker

Si l'inscription administrative est terminée avant septembre 2018, vous recevrez par courrier les certificats de scolarité et la carte étudiante (ou le sticker pour les réinscriptions).

Si l'inscription administrative est terminée en septembre, vous devrez venir la chercher les certificats de scolarité et la carte étudiante (ou le sticker pour les réinscriptions) à l'accueil de l'UPFR des Sports. Le sticker devra être collé sur la carte.

La carte d'étudiant est demandée pour l'accès aux salles d'examen, pour la restauration (CROUS) et pour l'accès à la Bibliothèque universitaire. En cas de perte, la carte vous sera facturée 10 euros.

En cas de perte, la carte vous sera factaree 10 caros.

# X/ Vous n'avez pas d'équipement informatique vous permettant de réaliser votre inscription en ligne

Vous pourrez vous rendre à l'accueil de l'UPFR des Sports. Un scanner et un poste informatique seront à votre disposition, aux horaires d'ouverture. Si vous souhaitez scanner vos documents sur place, il conviendra bien sûr de les avoir avec vous et de vous munir d'une clé USB. Il existe également des applications de téléphone mobile pour scanner vos documents.

# XI/ Les réunions de rentrée sont obligatoires

Le calendrier de rentrée sera consultable sur le site de l'UPFR des Sports.

Les étudiants AJAC doivent assister aux deux réunions de rentrée.

Lien: http://u-sports.univ-fcomte.fr/download/usports/document/documents de rentree/reunions de rentree.pdf

### **Contact:**

UPFR des Sports
31 rue de l'Épitaphe
25 000 BESANCON

 $\underline{usports\text{-}scolarite@univ\text{-}fcomte.fr}$ 

Tél. 03 81 66 67 99